



Abonnement suspendus quel est mon recours?

Par **webmaster**, le **17/07/2012 à 12:14**

Bonjour,
Je suis abonné sur un site qui propose des mises en relation avec des clients
Le site est codeur.com
Il on suspendus mon abonnement pour une soit disant irrégularité on t'il le droit sachant que je paie un abonnement et qu'il ne propose aucune garantie ni au prestataire ni au client.
Quel est mon recours.
Merci

Par **pat76**, le **18/07/2012 à 18:57**

Bonjour
Vous envoyez une lettre recommandé avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure la société d'interrompre la suspension de votre abonnement dès le jour de la réception de votre lettre ou de vous rembourser l'intégralité de votre abonnement dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.
vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les délai précité, vous assignerez la société Codeur SARL devant la juridiction compétente et ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.
Vous indiquez que vous informez les services de la répression des fraudes de la situation.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Vous trouverez ci-dessous, si vous ne les avez pas les coordonnées de la société.
Vous aviez signé un abonnement après avoir reçu un courrier de la société?
Codeur SARL
SIREN 493505887
T : +33 9 52 34 82 50
Optima Business Center
16 rue General Foy
42000 Saint-Etienne
Directeur de la publication
Serge Roukin
<http://www.codeur.com>
la société est inscrite au répertoire SIREN de l'INSEE
CODEUR
Dernière mise à jour : 05/04/2012 493 505 887 00064
Etat : Actif depuis le 29/03/2012
Catégorie d'établissement : Siège et établissement principal
Adresse d'implantation : CODEUR
OPTIMA BUSINESS CENTER
16 RUE

GENERAL FOYrn42000 SAINT ETIENNE (42218)rn rn rnActivité principale exercée : 6202A -
Conseil en systèmes et logiciels informatiques rn rnTranche d'effectif à la création : 1 à 2
salariés